



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 12 :**

CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION NUAGE BLEU
POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS
HANDICAPES DU BOUSCAT AU
SEIN DE SA STRUCTURE
SPECIALISEE DE HALTE GARDERIE
- AUTORISATION DE SIGNATURE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

**DOSSIER N° 12 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NUAGE BLEU POUR
L'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES DU BOUSCAT AU SEIN
DE SA STRUCTURE SPECIALISEE DE HALTE GARDERIE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

Depuis plusieurs années, il est apparu nécessaire de développer l'accueil des enfants handicapés en crèche ou de halte-garderie spécialisée, quand leur handicap ou maladie ne permet pas une intégration dans une structure traditionnelle de leur commune d'origine.

Pour ce faire, une convention avec Nuage Bleu est renouvelée chaque année pour permettre l'accueil de jeunes enfants bouscatais, âgés de 3 mois à 6 ans, au sein de la halte-garderie spécialisée de l'association, agréée par arrêté du Conseil Général du 10 février 2005.

Chaque admission fait l'objet d'une demande d'accueil nominative précisant le total d'heures de présence et d'une note d'information sur la participation financière de la famille, de la commune et de la CAF.

La commune verse à l'association :

- ↳ une participation annuelle forfaitaire calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans domiciliés sur la commune (chiffres fournis par la CAF) ; elle s'élèvera à 1 688 € en 2014 ;
- ↳ une participation à l'acte au taux horaire fixé pour 2014 à 9,65 € et facturée mensuellement à la commune.

A l'heure actuelle, trois enfants bouscatais sont accueillis dans cette structure.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention transmis par l'association Nuage Bleu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée avec l'association Nuage Bleu,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget - chapitre 11.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET